



Achat d'un véhicule à un particulier

Par **dodo8538**, le **21/04/2012** à **09:04**

Bonjour, je viens d'acheter un véhicule dimanche 15/04/2012 à un particulier et depuis l'achat j'ai parcouru en gros 500km quand je suis tombé en panne le 20/04/2012 sur l'autoroute d'après le garage qui m'a remorqué la panne viendrait de la pompe à injection Alors ma question est la suivante. Puis-je me retourner contre le vendeur?

Par **pat76**, le **21/04/2012** à **19:02**

Bonjour

Il y a eu un contrôle technique du véhicule?

Vous pouvez toujours envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre vendeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous rembourser une partie de la vente ou de reprendre le véhicule et de vous rembourser intégralement.

Vous lui expliquez la situation avec une copie du rapport du garagiste et le montant de la réparation.

Vous précisez que faute d'obtenir satisfaction dans les 15 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous l'assignerez devant la juridiction compétente et ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts.

Vous garderez une copie de votre lettre.

En cas de procédure il n'est pas quasi certain que vous obteniez gain de cause.

Par **dodo8538**, le **21/04/2012 à 19:50**

Merci, Pat76, j'ai eu mon vendeur au téléphone et reste sur la défensive en attendant des nouvelles du garagiste mais ne me parait pas pour une solution amiable me disant qu'il n'était pas à mes cotés lors des 500km que j'ai parcouru

Par **pat76**, le **22/04/2012 à 16:28**

Bonjour

Je m'attendais un peu à la réponse que vous a donnée votre vendeur.

C'est une expertise de la pompe d'injection qui pourra déterminer à quel moment son état s'est détérioré.

C'est le problème du vice caché. Donc, attendez d'avoir le rapport du garagiste avant d'engager une procédure.

Par **miac**, le **22/04/2012 à 20:05**

Bonjour dodo8538

je pense que vous aurez beaucoup de mal à avoir gain de cause ,c'est à vous de prouver le vice caché et vous vous lancez dans d'énormes frais expert mécanicien plus les frais de procédure si vous êtes obligé de prendre un avocat.
bon courage

Par **dodo8538**, le **23/04/2012 à 08:34**

Merci à vous, je vais appeler le garagiste aujourd'hui afin d'en savoir plus sur l'origine de la panne J' ai toutefois pris contact avec un avocat et j'attends aussi sa réponse Je ne manquerai pas de vous tenir au courant

Merci encore à vous

Cordialement